



Déclaration liminaire du SNES-FSU Guadeloupe à la CAPA d'avancement à la hors-classe des certifié.e.s

Monsieur le Recteur,

la réforme du PPCR qui se met en place depuis le mois de janvier fait de cette CAPA la dernière du genre. En effet, le PPCR permettra à l'ensemble des collègues de parcourir au moins deux grades au cours d'une carrière, rendant l'accès à la hors classe pour tous une obligation.

Vous aviez l'opportunité par le biais du barème académique et d'un cadrage des évaluateurs de permettre à la dernière cohorte du système actuel de bénéficier aussi de ce système.

Malheureusement, malgré une circulaire nationale particulièrement claire, votre refus de tout cadrage des IPR et des chefs d'établissement entraîne toutes les dérives les plus insupportables, faisant entrer de très jeunes collègues dans le tableau au détriment des plus anciens, dont certains vont partir à la retraite avec une perte de revenus conséquente.

Comme tous les ans, les évaluateurs ont favorisé les collègues au 10ème échelon au détriment de ceux au 11ème échelon. Comme tous les ans, les chefs d'établissement ont mis presque deux fois plus d'avis remarquable que les IPR. Comme tous les ans, des chefs d'établissement et des IPR se sont amusés à punir leur établissement ou leur discipline. La palme revient cette année au collège Courbaril et Raizet avec 0 % de remarquables. Le lycée Leborgne, les collèges Bébel, Abymes Bourg ou Fontaines Bouillantes sont aussi dans le lot des punis. À l'opposé, 100 % des collègues de Saint Louis, 91 % des collègues de Saint Barth, 88 % du collège grand Bourg, 85 % de ceux de Sylviane Telchid, sont remarquables. Concernant les discipline, comme tous les ans, les collègues de sciences physiques avec moins de 10 % d'avis remarquables et les collègues de mathématiques avec 16 % sont les punis de l'année.

À l'opposé, les collègues d'économie gestion, de documentation, de SVT et d'Histoire géographie bénéficient de la bienveillance de l'évaluation. Cette triple distorsion (entre IPR et chefs d'établissement, entre disciplines et entre établissements) que vous avez généré et que vous cautionnez Monsieur le Recteur en n'imposant aucune harmonisation, entraîne de facto un tableau injuste et inéquitable !

Contrairement aux préconisations des circulaires nationales et académiques, des collègues ont vu leur avis baissé suite à des notations qui ont pris en compte l'année passée et non l'ensemble de leur carrière. Malgré les interventions de notre organisation et l'unanimité syndicale pour changer les avis, vous avez fait le choix de maintenir les injustices, soutenant de fait les injustices générées par vos chefs d'établissement et vos IPR.

L'administration que vous représentez Monsieur le Recteur se complaît à générer des injustices qui punissent des collègues sans aucun lien avec un quelconque mérite. Devant tant d'inéquités et le manque de bienveillance de certains évaluateurs, notre organisation syndicale demande une révision du tableau d'avancement pour permettre à tous les collègues qui partent à la retraite d'entrer dans ce tableau pour qu'ils ne soient pas pénalisés financièrement.